

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 482

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191177

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Conservatoire - Convention de partenariat avec Loire Forez agglomération pour le Festival Baroque en Forez - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/11/2019

Compte rendu affiché le : 10/12/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

Absents-Excusés :

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

Absents :

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Cultivons les talents*

Délibération n° : 482

Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance -
Enseignement supérieur

Dossier : 191177

Direction en charge : Affaires Culturelles

Objet : Conservatoire - Convention de partenariat avec Loire Forez agglomération pour le Festival Baroque en Forez - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le Conservatoire Massenet, Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), a pour missions d'assurer l'initiation et la formation spécialisée en théâtre, musique et danse. Ses cursus peuvent conduire à une pratique artistique personnelle autonome ou à l'engagement dans une voie professionnelle.

Loire Forez agglomération, consciente des enjeux du développement culturel local comme levier de cohésion sociale, s'engage à renforcer le maillage culturel du territoire, à nouer de nouveaux partenariats et à permettre à chacun d'enrichir ses pratiques culturelles dans une logique de dialogue et de partage.

□ **Motivation et Opportunité :**

Loire Forez agglomération organise le festival de Baroque en Forez, événement phare du secteur de Saint-Bonnet-le-Château qui, depuis 2013, est devenu un véritable marqueur culturel territorial. Reconnu pour l'exigence de sa programmation, le Festival, très ancré localement, favorise la découverte des richesses patrimoniales du Haut-Forez.

Au regard de leurs compétences respectives, Loire Forez agglomération et le Conservatoire Massenet élaborent une convention de coopération dans le domaine de la diffusion musicale et de la découverte professionnelle des métiers de la scène.

□ **Contenu :**

Cette convention a pour but de définir les apports des deux parties dans le cadre d'une coopération pédagogique et artistique.

Elle cible particulièrement les élèves amateurs autonomes et en orientation professionnelle du Conservatoire Massenet.

Le Conservatoire s'engage à :

- proposer, si l'effectif d'élèves le permet, un concert ou une animation lors du festival baroque en Forez y compris les aspects logistiques. L'effectif pourra si besoin être complété par des élèves du cycle II ou des adultes amateurs,
- proposer au moins une action par édition auprès de publics cibles du Festival baroque en Forez (scolaires, élèves musiciens du réseau Arémoz, etc.) et éventuellement d'autres publics (seniors...),
- valider un semestre de pratique collective aux élèves participant au Concert de clôture,
- préparer les élèves à la prestation en cours,
- communiquer sur le partenariat.

Loire Forez agglomération s'engage à :

- solliciter le Conservatoire sur la base de sa programmation avant le 31/03 pour l'édition de l'année en cours,
- si la nomenclature des œuvres le permet, inviter les élèves du Conservatoire Massenet de niveau adéquat (*Cycle III ou Classes Préparatoires*) à participer au Concert de clôture,
- assurer accueil et catering. Réserver 2 invitations par élève concerné,
- contribuer, via le directeur musical à l'évaluation des élèves,
- communiquer sur le partenariat.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la présente convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne (pour le Conservatoire) et Loire Forez agglomération,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 53 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué
	Marc CHASSAUBENE